

HEAL



Organizations for Health Action

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

présenté par le Groupe d'intervention action-santé
(GIAS)

**Pour toute question, veuillez communiquer
avec les coprésidents du GIAS :**

Ondina Love – olove@cdha.ca

François Couillard – fcouillard@opto.ca

Recommandations prébudgétaires du GIAS

Afin de favoriser la santé et le bien-être des Canadiens, ainsi que des mesures nationales soutenues de lutte contre les changements climatiques, le GIAS recommande au gouvernement fédéral de continuer à mettre l'accent sur les **soins aux aînés** par les moyens suivants :

- 1. L'augmentation des investissements dans les initiatives de soins à domicile pour les aînés**, en appuyant l'accélération de la mise en place à grande échelle des pratiques exemplaires, et en mettant à profit et en améliorant les ressources pancanadiennes actuelles qui renforcent les capacités et améliorent le rendement dans le milieu des soins à domicile.
- 2. La mise en œuvre d'une prestation complémentaire à base démographique** du Transfert canadien en matière de santé qui serait attribuée selon la distribution par âge-sexe de la population d'une province.

À PROPOS DU GIAS

Le Groupe d'intervention action-santé (GIAS) est une coalition de 41 organismes nationaux du secteur de la santé voués à l'amélioration de la santé des Canadiens et de la qualité des soins qu'ils reçoivent.

Nos membres sont des associations professionnelles de fournisseurs de soins de santé réglementés et des organismes bénévoles en santé qui offrent une gamme de services de soins de santé dans l'ensemble du pays.

Créé en 1991, le GIAS représente maintenant plus de 800 000 fournisseurs (et consommateurs) de soins dans plus de 20 professions différentes du secteur de la santé.

Ainsi, le GIAS est particulièrement bien placé pour défendre et promouvoir les enjeux et les innovations qui façonnent et transforment les soins de santé à l'échelle nationale.

Un aspect clé du travail du GIAS est la promotion de solutions viables et de transformations du système de santé qui auront une incidence durable sur la santé et le bien-être des Canadiens.

Organisations membres du GIAS

- Société Alzheimer du Canada
- Association des facultés de médecine du Canada
- Association canadienne des centres de santé communautaire
- Association canadienne des technologues en radiation médicale
- Association canadienne des sages-femmes
- Association canadienne de médecine nucléaire
- Association canadienne des ergothérapeutes
- Association canadienne des optométristes
- Association canadienne des adjoints au médecin
- Association canadienne des radiologistes
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
- Société canadienne de cardiologie
- Association chiropratique canadienne
- Collège canadien des leaders en santé
- Association canadienne de counseling et de psychothérapie
- Association dentaire canadienne
- Association canadienne des hygiénistes dentaires
- Association canadienne de dermatologie
- Association canadienne de radiologie d'intervention
- Alliance canadienne des massothérapeutes
- Association médicale canadienne
- Association canadienne pour la santé mentale
- Association des infirmières et infirmiers du Canada
- Société canadienne d'ophtalmologie
- Association canadienne d'orthopédie
- Association des pharmaciens du Canada
- Association canadienne de physiothérapie
- Association médicale podiatrice canadienne
- Association des psychiatres du Canada
- Société canadienne de psychologie
- Société canadienne de science de laboratoire médical
- Société canadienne de gestion de la nutrition
- Société canadienne des thérapeutes respiratoires
- Alliance catholique canadienne de la santé
- Collège des médecins de famille du Canada
- Les diététistes du Canada
- SoinsSantéCAN
- Association des paramédics du Canada
- Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
- Orthophonie et Audiologie Canada

L'INTERCONNECTIVITÉ DES SOINS DE SANTÉ, DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'ÉCONOMIE

Le GIAS croit qu'il existe un lien étroit entre les pratiques environnementales responsables, la prospérité économique et la santé et le bien-être des Canadiens. Les qualités personnelles, y compris les caractéristiques médicales, économiques et sociales, se mêlent à une variété de facteurs contextuels pour influencer sur la vulnérabilité de la population âgée aux facteurs de stress climatiques actuels et prévus (canicules, inondations, orages et pollution atmosphérique).

Lors d'une visite printanière récente à la Colline du Parlement, les membres du GIAS ont rencontré des parlementaires de toutes allégeances, et l'interconnectivité de ces enjeux a souvent été abordée. Les recommandations du GIAS visent à améliorer la résilience des aînés, ce qui les aidera à atténuer les effets de ces facteurs de stress climatiques.

C'est donc dans cette optique que le GIAS continue de défendre les intérêts de ceux et celles qui sont parmi les plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques, c'est-à-dire les aînés.

En 2016, le GIAS a publié sa première déclaration de consensus, [Le modèle canadien – Accélérer l'innovation et améliorer le rendement du système de santé](#), après plus de deux ans de recherche, d'analyse et de réflexion.

La déclaration du GIAS intitulée Le modèle canadien 2.0, a fait avancer la conversation, en ajoutant des recommandations supplémentaires sur les deux domaines prioritaires définis par nos membres en 2018 : les soins aux aînés et les services de santé mentale.

Les recommandations prébudgétaires suivantes portent sur la mise en place d'investissements plus importants dans les soins aux aînés, conformément au Modèle canadien 2.0.

Il faut souligner toutefois que le GIAS continuera à prendre fait et cause pour la santé mentale et à faire valoir l'importance d'augmenter et d'améliorer les services de santé mentale partout au Canada et à défendre, en particulier, la « parité en matière de santé mentale ».

UN APPEL AUX INVESTISSEMENTS CIBLÉS DANS LES SOINS AUX AÎNÉS

Le GIAS félicite le gouvernement fédéral de ses investissements récents dans les soins aux aînés dont fait état le budget de 2019, à savoir le lancement en juin d'une stratégie nationale de lutte contre la démence, ainsi qu'un financement de 50 millions de dollars pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'une mesure importante pour faire face à l'incidence croissante de la démence au pays.

Toutefois, le Canada est aux prises avec les effets d'une population vieillissante et une croissance de maladies chroniques à toutes les étapes de la vie.

Selon Statistique Canada, plus de 15 % de la population canadienne était âgée de plus de 65 ans au moment du dernier recensement (deux fois le taux de 7,6 % enregistré lors de la création du système de soins de santé)^{1, 2}.

D’ici 2036, on prévoit que cette tranche d’âge représentera plus de 25 % de la population. Et puisque les coûts de soins de santé augmentent avec l’âge, le fardeau de ce changement démographique sur le système de santé canadien s’en trouvera accru³.

De plus, 30 % des aînés canadiens souffrent de deux maladies chroniques ou plus⁴, dont l’incidence augmente avec l’âge. Certaines de celles-ci sont propres aux personnes âgées. En particulier, selon l’Agence de la santé publique du Canada, en 2013 plus de 402 000 aînés canadiens souffraient de démence.

On prévoit que, d’ici 2031, le coût annuel total des soins de santé prodigués aux Canadiens atteints de démence aura doublé, passant de 8,3 à 16,6 milliards de dollars⁵.

Étant donné le vieillissement de la population du Canada, il sera primordial pour le gouvernement fédéral d’ouvrir la voie en adoptant une approche proactive qui maximise ses dépenses en soins de santé aux aînés, réduit sa dépendance à l’égard de la prestation de soins intensifs et met à profit l’innovation et les services communautaires.

RECOMMANDATION 1

Le GIAS félicite le gouvernement fédéral de son engagement de 35 millions de dollars en faveur du Programme d’aide à la vie autonome dans les collectivités autochtones, tel que prévu dans le budget de 2019. Il faudrait effectuer ce type d’investissement dans un plus grand nombre de collectivités canadiennes.

En 2016, l’Association canadienne des soins et services à domicile (ACSSD), l’Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ont publié un rapport intitulé Un plan national pour de meilleurs soins à domicile⁶.

Le rapport était fondé sur des consultations pancanadiennes qui ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, des administrateurs de soins de santé, des médecins de famille, des infirmières et infirmiers et d’autres professionnels de la santé (p. ex. physiothérapeutes, ergothérapeutes,

¹ Association médicale canadienne, Portrait des soins de santé aux aînés au Canada, 2016, Statistique Canada; Estimations de la population du Canada : âge et sexe, 1^{er} juillet 2015, *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa.

² Association médicale canadienne, Portrait des soins de santé aux aînés au Canada, 2016, Statistique Canada; Rapport de l’administrateur en chef de la santé publique sur l’état de la santé publique au Canada, 2014 – La santé publique et l’avenir, Ottawa, Statistique Canada, 2015.

³ Institut canadien d’information sur la santé, Facteurs d’accroissement des dépenses de santé : les faits, Ottawa, ICIS, 2011.

⁴ Centre de prévention et de contrôle des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada, Cadre d’indicateurs des maladies chroniques et des blessures, Édition 2016, Ottawa (Ontario), Agence de la santé publique du Canada, 2016 (cité le 1^{er} juin 2017).

⁵ Agence de la santé publique du Canada, Organismes caritatifs neurologiques du Canada, Établir les connexions : mieux comprendre les affections neurologiques au Canada, Ottawa (Ontario), Agence de la santé publique du Canada, 2014. Document n° HP35-45/2014F-PDF.

⁶ Association des infirmières et infirmiers du Canada, Collège des médecins de famille du Canada, Association canadienne de soins et services à domicile, Un plan d’action national pour de meilleurs soins à domicile, Toronto, AIIC, CMFC, ACSSD, 2016.

chiropraticiens, orthophonistes, diététistes, travailleurs sociaux), ainsi qu'avec des fournisseurs de soins à domicile de partout au Canada.

Comme l'indique le rapport, le gouvernement fédéral peut « accélérer l'identification, l'adoption et l'adaptation de pratiques communautaires intégrées qui répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins complexes en raison d'une maladie chronique, y compris des soins en fin de vie⁷ ».

Il est important aussi de souligner le vaste soutien public pour les soins à domicile. L'automne dernier, le GIAS a publié les résultats d'un sondage portant sur les soins de santé, effectué par Abacus Data. Ce sondage, qui a été mené auprès de 1 650 adultes de partout au pays, révèle que 7 Canadiens sur 10 sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait considérer hautement prioritaire d'optimiser et d'investir dans le système de santé du Canada afin de répondre au vieillissement de la population.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils seraient d'accord avec l'expansion nationale de programmes de santé et de vieillissement actif en milieu communautaire et à domicile, 82 % des participants ont dit oui.

- Par région : le soutien le plus élevé (85 %) était affiché par les participants en Colombie-Britannique, et le moins élevé (78 %) par ceux des provinces maritimes.
- Par groupe d'âge : 95 % des participants âgés de 60 ans et plus étaient d'accord, et le soutien des 18 à 29 ans était également étonnamment fort (73 %).

Le GIAS encourage donc le gouvernement fédéral à contribuer à l'accélération de la mise en place à grande échelle des pratiques exemplaires (p. ex. soins virtuels, télésoins à domicile, données sur les soins et services à domicile dans les dossiers électroniques) en mettant à profit et en améliorant les ressources pancanadiennes actuelles qui renforcent les capacités et améliorent le rendement dans le milieu des soins à domicile.

RECOMMANDATION 2

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est le plus important des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires. Ce financement est essentiel au soutien des programmes de santé des provinces et des territoires du Canada.

Toutefois, comme la population du Canada vieillit, les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront de faire face à une charge financière de plus en plus lourde afin de fournir les niveaux de soins nécessaires.

Le TCS fournit aux provinces et aux territoires un montant égal par habitant. Or, actuellement, le transfert ne tient pas compte des segments démographiques ayant des besoins accrus en santé, les aînés en particulier.

Le Conference Board du Canada a calculé le montant de la prestation complémentaire au TCS qui serait nécessaire à l'aide d'une prévision fondée sur les besoins. Pour les exercices 2017 à 2020,

⁷ *Ibid.*, p. 10.

cette prestation complémentaire nécessiterait un investissement fédéral annuel entre 1,6 et 1,88 milliard de dollars⁸.

Le GIAS recommande au gouvernement fédéral de mettre l'accent sur les soins aux aînés en instaurant une prestation complémentaire à base démographique du Transfert en matière de santé qui serait attribuée selon la distribution par âge-sexe de la population d'une province ou d'un territoire, par rapport au profil moyen des dépenses en santé selon l'âge et le sexe.

Les premiers ministres du Canada ont déjà incité le gouvernement fédéral à augmenter le TCS à 25 % des dépenses provinciales et territoriales en matière de santé afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Au lieu de modifier la formule actuelle du TCS, le GIAS recommande l'ajout d'une prestation complémentaire à base démographique qui serait attribuée aux provinces et aux territoires en fonction de l'augmentation prévue des dépenses de santé associées au vieillissement de la population.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES SOINS AUX AÎNÉS DOIVENT CONTINUER DE FIGURER EN BONNE PLACE DANS LES BUDGETS FÉDÉRAUX DU CANADA, EN 2020 ET AU-DELÀ

Le GIAS a été encouragé de voir que le budget de 2019 prévoit toutes sortes d'investissements liés aux aînés. Cependant, comme la proportion de Canadiens âgés de 65 ans et plus augmente chaque jour par rapport à la population totale du pays, nous croyons fermement que tous les ordres de gouvernement doivent continuer à investir de façon importante dans des initiatives qui permettront de relever les défis liés au vieillissement.

Afin d'optimiser l'utilisation de nos ressources de santé, **nous exhortons les membres du Comité permanent des finances à faire valoir l'importance des investissements dans les soins aux aînés dans le prochain rapport de recommandations prébudgétaires.**

De plus, pour obtenir un tableau complet des recommandations du GIAS en matière de soins de santé, nous encourageons les membres du Comité à consulter Le modèle canadien 2.0 à www.healaction.ca.

⁸ Association médicale canadienne. Mémoire prébudgétaire 2017, 2016.